

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 10/12/2024 - 174187 - 2016 B 09472 - 819 489 626 - OLINDA

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Olinda

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

19, rue Clément Marot
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Olinda

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Olinda,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions collectives des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Olinda relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

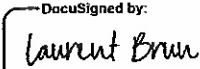
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 3 juin 2024

Les Commissaires aux Comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

DocuSigned by:

1CF58AA24A8045D...

Laurent Brun



Vincent Roty



OLINDA SAS

18 rue Navarin
75009 Paris-09

Comptes individuels

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Arrêtés par le Président en date du 16 mai 2024 et soumis à l'approbation de
l'Assemblée générale ordinaire
en date du 20 juin 2024



OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros

Bilan - actif	3
Bilan – passif	4
Compte de résultat synthétique	5
Hors bilan	6
Annexe des comptes annuels	6
Note 1 - La société	6
Note 2 - Règles et méthodes comptables	7
Note 3 - Faits marquants durant l'exercice social	15
Information sur le bilan et le compte de résultat	17
Note 4 - Créances sur les établissements de Crédit	17
Note 5 - Actions et autres titres à revenu variable	17
Note 6 - Immobilisations corporelles et incorporelles	18
Note 7 - Participation et autres titres détenus à long terme	19
Note 8 - Parts dans les entreprises liées	20
Note 9 - Autres actifs et comptes de régularisation	20
Note 10 - Dettes sur les établissements de Crédit	21
Note 11 - Opérations avec la clientèle	22
Note 12 - Autres passifs et comptes de régularisation	22
Note 13 - Provisions	23
Note 14 - Evolution des capitaux propres	23
Note 15 - Produits et charges d'intérêts	24
Note 16 - Produit net des commissions	25
Note 17 - Gains ou pertes sur des opérations de portefeuilles de négociations	26
Note 18 - Charges générales d'exploitation	26
Note 19 - Coût du risque	28
Note 20 - Impôts sur Les bénéfices	29
Engagements financiers	29
Note 21 - Opérations non inscrites au bilan	29
Note 22 - Informations concernant les parties liées	30
Note 23 - Honoraires des commissaires aux comptes	30
Autres Informations	31
Événements postérieurs à la clôture	31

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



COMPTES ANNUELS

Bilan - actif

En euros	Note	31/12/2023	31/12/2022
Opérations interbancaires et assimilés	4	3 340 650 232	2 932 921 025
Créances sur les établissements de crédit		3 340 650 232	2 932 921 025
- A vue		3 340 650 232	2 932 921 025
- A terme			-
Opérations avec la clientèle		3 008 897	1 342 757
- Créances commerciales		3 008 897	1 342 757
Opération sur titre	5	180 000 000	-
-Obligations et autres titres à revenu fixe			-
-Actions et autres titres à revenu variable		180 000 000	-
Valeurs immobilisés	6	3 484 880 169	2 619 147 718
-Participations et autres titres détenus à long terme	7	3 449 705 031	2 572 499 906
-Parts dans les entreprises liées	8	24 121 461	25 382 675
-Immobilisations incorporelles		9 448 471	19 369 787
-Immobilisations corporelles		1 605 206	1 895 350
Capital souscrit non versé			-
Actions propres			-
Comptes de régularisation et actifs divers	9	112 238 500	33 572 178
-Autres actifs		31 838 449	30 682 921
-Comptes de régularisation		80 400 050	2 889 257
Total		7 120 777 798	5 586 983 678

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Bilan – passif

En euros	Note	31/12/2023	31/12/2022
Opérations interbancaires et assimilés	10	7 403 193	9 872 285
Dettes envers les établissements de crédit		7 403 193	9 872 285
- A vue			
- A terme		7 403 193	9 872 285
Comptes créditeurs de la clientèle	11	6 536 205 369	5 190 279 638
Comptes de régularisation et passifs divers	12	153 483 419	36 068 688
Autres passifs		66 239 838	33 468 407
Comptes de régularisation		87 243 581	2 600 281
Provisions	13	2 239 264	1 593 413
Capitaux propres	14	421 446 552	349 169 655
- Capital		297 828	296 522
- Primes d'émission		652 445 212	651 134 002
- Réserves			-
- Report à nouveau		- 302 260 870	- 89 287 257
- Résultat de l'exercice		70 964 382	- 212 973 613
Total		7 120 777 798	5 586 983 678

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Compte de résultat synthétique

En euros	Note	31/12/2023	31/12/2022
+ Intérêts et produits assimilés	15	109 273 073	16 837 843
- Intérêts et charges assimilées	15	- 1 582 888	- 7 129 926
+ Revenus des titres à revenu variable		50 930 739	16 500 000
+ Commissions (produits)	16	192 625 850	121 736 058
- Commissions (charges)	16	- 39 675 631	- 32 592 309
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	17		- 4 369 187
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés			-
+ Autres produits d'exploitation bancaire		58 302	52 646
- Autres charges d'exploitation bancaire			-
PRODUIT NET BANCAIRE		311 629 445	111 035 124
- Charges générales d'exploitation	18	-228 231 039	-144 126 074
- Frais de personnel		-82 502 859	- 63 255 906
- Autres frais administratifs		-134 760 153	-80 091 362
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-10 968 027	- 778 806
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		83 398 406	-33 090 949
- Coût du risque	19	- 2 827 735	-405 444
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		80 570 671	-33 496 393
Résultat net sur actifs immobilisés	6	- 1 227 599	-179 773 203
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		79 343 072	- 213 269 596
+ / - Résultat exceptionnel		-	-
- Impôt sur les bénéfices	20	- 8 378 690	295 983
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		70 964 382	- 212 973 613

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Hors bilan

<i>En euros</i>	<i>31/12/2023</i>	<i>31/12/2022</i>
Engagements donnés	4 594 871	-
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	4 594 871	-
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus	-	-
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements sur titres	-	-
Total hors bilan	4 594 871	-

Les engagements donnés correspondent à des garanties données lors de la souscription du PGE.

ANNEXE COMPTABLE

Annexe des comptes annuels

Note 1 - La société

La société Olinda SAS créée en 2016, est un Établissement de Paiement à destination des PME et des indépendants, qui propose des outils et des intégrations pensés pour la gestion financière et la comptabilité des entreprises.

Olinda SAS a reçu l'agrément Etablissement de Paiement par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro CIB 16958.

L'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023 comporte 12 mois.

L'effectif moyen s'élève à 708 personnes en 2023.

Les comptes incluent les opérations réalisées par les succursales situées en Allemagne, Italie et Espagne. Ces succursales sont des centres de coûts pour le développement d'Olinda dans ces pays. Les revenus sont intégralement comptabilisés par Olinda SAS en France.



OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros

Les coûts relatifs à ces succursales sont les suivants :

Italie	7 443 097
Espagne	9 361 225
Allemagne	4 298 749

Les éléments contributifs au bilan ne sont pas significatifs.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **7 120 777 798 euros**
Le résultat net comptable est de **70 964 382 euros**.

Les informations communiquées, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants. Les comptes annuels comprennent le bilan, le hors bilan, le compte de résultat ainsi que l'annexe et sont libellés en Euros.

Note 2 - Règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société Olinda ont été établis conformément aux principes comptables applicables aux Établissements de Paiement selon le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 et l'article L522-19 du code Monétaire et Financier.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales et bancaires d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. Changement de méthode comptable et comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

2. Changement d'estimation

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3. Créances et dettes sur les établissements de crédit et assimilés

Ce poste recouvre l'ensemble des créances et dettes, y compris les créances et dettes subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires, sur des établissements de crédit et assimilés, à l'exception de celles matérialisées par un titre au sens des articles 2311-1 à 2311-4 du règlement ANC n°2014-07, et à l'exception des emprunts subordonnés.

Les créances et dettes sur les établissements de crédit se composent de :

- Créances et dettes à vue, et correspondent aux opérations envers les établissements de crédit dont la durée initiale est égale à un jour ouvrable,
- Créances et dettes à terme, et correspondent aux opérations envers les établissements de crédit dont la durée initiale est supérieure à un jour ouvrable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles.

4. Créances et dettes sur la clientèle

Ce poste comprend l'ensemble des créances et dettes y compris les créances subordonnées et les créances affecturées, détenues sur des agents économiques autres que les établissements de crédit et assimilés, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre au sens des articles 2311-1 à 2311-4 du règlement ANC n°2014-07, et à l'exception des emprunts subordonnés.

5. Créances et dettes rattachées

Ce poste comprend les intérêts courus échus et non échus attachés aux créances et dettes envers les établissements de crédits et envers la clientèle.

6. Créances douteuses

Par application des principes comptables applicables aux Établissements de Paiement selon le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 et l'article L522-19 du code Monétaire et Financier, sont distingués comptablement les encours sains et les encours douteux.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Sont des encours douteux, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour le crédit bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles que, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal correctionnel.

Par contagion, le classement d'un encours en douteux sur une contrepartie entraîne obligatoirement le déclassement de tous les engagements liés à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions (sauf cas de litiges ponctuels ou d'un risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers).

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations correspondant à la perte probable.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

7. Immobilisations

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Une immobilisation incorporelle est identifiable :

- Si elle est séparable des activités de l'entité, c'est à dire susceptible d'être vendue, transférée, louée ou échangée de manière isolée ou avec un contrat, un autre actif ou passif,
- Si elle résulte d'un droit légal ou contractuel même si ce droit n'est pas transférable ou séparable de l'entité ou des autres droits et obligations

Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne, comprend toutes les dépenses pouvant lui être directement attribuées et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de conditionner selon l'utilisation prévue par la direction.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), hors frais d'acquisition.

L'amortissement d'un actif est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation. L'amortissement est déterminé par le plan d'amortissement établi en fonction de la durée et du mode d'amortissement propres à chaque actif amortissable, tels qu'ils sont déterminés par l'entité.

Les immobilisations sont amorties selon les modalités suivantes :

Type	Mode	Durée
Fonds commercial	Linéaire	5 ans
Incorporelles	Linéaire	3 ou 5 ans
Corporelles :		
- Matériel informatique bureautique	Linéaire	3 ans
- Installations et agencements	Linéaire	3 ou 5 ans
- Mobilier	Linéaire	3 ans

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux amortissements".

L'acquisition de la base clients de Penta Fintech GMBH fait l'objet d'une dépréciation annuelle, sur la base des résiliations clients.

8. Parts dans les entreprises liées

Il s'agit des titres détenus dans une entreprise liée non admis sur un marché réglementé, susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable. Les parts sur les entreprises liées sont comptabilisées à leur coût d'achat y compris frais d'acquisition.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ». Les titres sont évalués en fonction de leur valeur d'usage par référence à différents critères tels que l'actif net, l'actualisation des flux de trésorerie ou la capitalisation de résultats.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres.

Les dotations et reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont comptabilisées sous la rubrique : « Gains et pertes sur actifs immobilisés ».

Les titres de la société Penta Fintech GMBH ont été dépréciés à la clôture. Cette dépréciation prend en compte la valeur future de la société calculée par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

9. Portefeuille de titres

Le portefeuille de titres de la Société se compose (i) des titres à revenus variables et (ii) des titres de participation détenus à long terme.

Le poste "titres à revenus variables" recense les actions et autres titres à revenus variables au sens des articles 2311-1 à 2311-4 du règlement ANC n°2014-07, les parts d'OPCVM français et étrangers, quelle que soit leur nature, pour autant qu'ils ne sont pas susceptibles d'être enregistrés aux postes "participations et autres titres détenus à long terme", "parts dans les entreprises liées" et "actions propres" de l'actif.

Entre dans cette catégorie les titres du "Treasury Qonto Fund" (QTF).

Les titres ont été comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Une provision est comptabilisée lorsque la valeur d'acquisition, nette des provisions déjà comptabilisée le cas échéant, devient inférieure à la valeur liquidative du fonds. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charge.

Le poste "titres de participation détenus à long terme" comprend les actions et autres titres à revenus variables qui donnent des droits dans le capital d'une entreprise lorsque ces droits en créant un lien durable avec celle-ci sont destinés à contribuer à l'activité de l'établissement assujéti, à l'exception de ceux détenus dans des entreprises liées.

Entrent dans cette catégorie les titres relatifs (i) au « Lyxor Qonto Fund » et (ii) au « Amundi Qonto Fund ». (cf § 13. Comptes de cantonnement)

Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charge.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



10. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital ont été comptabilisés en compte de résultat.

11. Frais de développement

Les coûts engagés lors de la phase de développement ont été comptabilisés en compte de résultat.

12. Engagements en matière de retraites

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés à la clôture de l'exercice. Ces engagements sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité en fonction du taux de rotation du personnel, des salaires futurs actualisés et des charges sociales. Le calcul des engagements a été effectué par une société externe sur la base des données individuelles en application de la recommandation de l'ANC no 2013-02.

La Rec. ANC no 2013-02 proposant deux méthodes, OLINDA SAS a retenu la méthode 1 pour les régimes à prestations définies qui consiste à répartir les droits de manière linéaire à partir de :

- a) soit la date de prise de service du membre du personnel (date d'embauche).
- b) soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations.

Pour ces méthodes a) et b), le terme de la période de répartition correspond à la date à laquelle les services additionnels rendus cessent de générer des droits à prestations additionnelles significatives en vertu du régime, autres que ceux qui pourraient résulter d'augmentations de salaire futures.

13. Comptes de cantonnement

Conformément à l'article L.522-17 du Code Monétaire et Financier, les fonds reçus par Olinda pour le compte de ses clients sont crédités sur un compte ouvert spécialement à cet effet par Olinda, appelé Compte de Cantonnement. Ils sont déposés sur un compte distinct auprès d'un établissement de crédit habilité à recevoir des fonds à vue du public.

Les sommes ainsi cantonnées se retrouvent, comptablement, à la clôture, à l'actif en "Créances sur les établissements de crédit" et au passif en "Opérations avec la clientèle".



OLINDA SAS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

En euros

Les comptes de cantonnement étant saturés, Olinda SAS a créé deux fonds dédiés le "Lyxor Qonto Fund" et le "Amundi Qonto II Fund" afin de remplir son obligation réglementaire de sécurisation de ses fonds clients, tout en générant un rendement. Les avoirs de la clientèle faisant l'objet du placement sont couverts par une garantie autonome émise par CACIB pour le Lyxor Qonto Fund et par BNPP pour le Amundi Qonto II Fund. La création de ces deux fonds a été approuvée par l'ACPR.

La participation détenue dans ces fonds est comptabilisée en titres de participation détenus à long terme.

14. Provisions

Conformément au règlement de l'ANC 2014-07, ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L 311-1 du Code monétaire et financier (article 1er de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984), et des opérations connexes définies à l'article L 311-2 du Code monétaire et financier (article 5 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984), précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Ce sont notamment les provisions pour litiges en cours pour lesquels il existe une obligation à la clôture de l'exercice qui résulte d'un dommage probable causé à un tiers et dont la sortie de ressources est considérée comme probable à la date d'arrêté des comptes. Le montant de la provision est estimé en fonction de l'indemnité ou du coût de réparation du préjudice, ainsi que les coûts annexes du procès, le cas échéant.

Ce poste recouvre également les provisions destinées à couvrir des risques et des charges opérationnels liés à des opérations bancaires au sens de l'article L 311-1 du Code monétaire et financier, et des opérations connexes définies à l'article L 311-2 du Code monétaire et financier que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine. Ces provisions sont évaluées en fonction du risque d'impayé.

Une fois acquis le caractère certain du risque d'impayé, la créance peut être comptabilisée en perte et déduite du résultat imposable de l'exercice au cours duquel elle devient irrécouvrable.

Une créance peut être comptabilisée en perte lorsque :

- le délai de prescription expire (désormais 5 ans), ce qui est un motif juridique incontestable,
- ou lorsqu'elle devient définitivement irrécouvrable.

Toutefois, la preuve du caractère définitivement irrécouvrable doit être apportée pour que la déduction ne soit pas remise en cause par les services fiscaux.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



15. Commissions

Les commissions sont comptabilisées en fonction de la réalisation des prestations auxquelles elles se rattachent, soit immédiatement en résultat, soit de façon étalée.
Pour les prestations ponctuelles, celles-ci sont directement comptabilisées en compte de résultat.

16. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne peuvent pas être rattachés aux activités ordinaires de l'entreprise.

17. Engagements hors bilan

Les engagements reçus ou donnés en faveur de tiers sont inscrits en hors-bilan.

18. Prix de transfert

Les transactions réalisées par Olinda SAS avec ses succursales établies hors de France, doivent intervenir pour des prix fixés dans le respect du principe de pleine concurrence.

Olinda SAS suit les recommandations détaillées à l'attention des entreprises et des administrations fiscales qui figurent dans les publications de l'OCDE concernant les principes applicables en matière de prix de transfert ainsi que dans les travaux publiés par le Forum conjoint de l'Union européenne sur les prix de transfert.

L'approche méthodologique retenue par Olinda SAS pour la fixation des prix de transfert est la méthode du prix de revient majoré ("*Cost Plus*").

Olinda SAS est responsable du développement de toute la technologie du groupe et de la fourniture des services de paiement aux clients.

19. Autres actifs et comptes de régularisation

Les autres actifs sont enregistrés à leur valeur nominale, après déduction des provisions et des amortissements économiquement nécessaires le cas échéant.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Note 3 - Faits marquants durant l'exercice social

Exercice de BSPCE

Au cours de l'exercice écoulé, 130 555 BSPCE ont été exercés par les porteurs de BSPCE, représentant une augmentation de capital de 1305,55€, par la création de 130 555 actions nouvelles de 0,01€ de valeur nominale chacune.

Création du comité ALM

En janvier 2023, Olinda SAS a créé le comité ALM (Asset and Liability Management) communément appelé ALCO, dont l'objectif est d'encadrer la gestion des actifs et passifs de la société.

Création du fonds Amundi Qonto II

Olinda SAS a obtenu l'autorisation de l'ACPR de poursuivre son dispositif de diversification des mécanismes de protection des fonds de ses clients par la création en décembre 2023 d'un nouveau fonds commun de placement dédié et désigné « Amundi Qonto II ». Conformément à la réglementation sur la protection des fonds des clients d'établissements de paiement, les fonds investis dans le fonds Amundi Qonto II font l'objet d'une garantie autonome émise par BNPP.

Le mécanisme appliqué est identique à celui mis en place pour le fonds Lyxor et validé par l'ACPR en 2022, dont la garantie consentie par Crédit Agricole Corporate & Investment Bank ("CACIB") consiste à acheter des parts de fonds créés spécialement à cet effet et gérés par Amundi Asset Management. L'investissement dans Amundi Qonto II offre à Olinda SAS une rémunération à taux fixe. En décembre 2023, un premier investissement de 762 525 milliers d'euros a été réalisé par Olinda SAS, incluant des liquidités propres de la société pour 12 525 milliers d'euros.

Création du fonds de trésorerie Qonto

La société a créé le 6 avril 2023, le fonds commun de placement dédié appelé "Treasury Qonto Fund (QTF)" dont la gestion est confiée à un tiers, et dont l'objectif est de rémunérer les liquidités propres de la société.

Migration des clients Penta Fintech GMBH

A compter de janvier 2023, les clients de la filiale Penta Fintech GMBH ont progressivement été invités à ouvrir un compte Qonto et de clôturer leur compte Penta. Fin 2023, la totalité des clients Penta Fintech GMBH ont reçu une invitation à ouvrir un compte Qonto.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Lancement du produit

OLINDA a lancé fin 2023 le paiement fractionné, une offre de financement de court terme (Buy now, pay later) qui permet aux clients éligibles un accès instantané à des fonds allant jusqu'à 10 000 €, directement depuis l'application Qonto, et utilisable pour le financement de factures fournisseurs. Le remboursement commence 30 jours après l'achat, en trois versements automatiques sur 90 jours, avec un taux d'intérêts fixe mensuel de 1,17%.

Ce lancement constitue une étape importante pour Qonto, qui jusqu'à présent s'est appuyée sur des partenariats stratégiques pour proposer des financements à ses clients. Le Paiement fractionné illustre à nouveau l'ambition de Qonto de devenir la solution de gestion financière de référence pour un million de PME et d'indépendants européens d'ici la fin de 2025. Ainsi, ce service complète les offres déjà existantes des partenaires (Defacto, Silvr, Karmen, Edebex, Riverbank) sur la plateforme de financement.

Renégociation des taux d'intérêts du fonds Lyxor

Il est essentiel de souligner que le fonds Lyxor Qonto Fund a pour objectif de générer un rendement fixe, aligné sur les taux du marché monétaire en euros, tout au long de la période d'investissement, grâce à un mécanisme d'échange de rendement total entre les parties prenantes (OLINDA CACIB et Lyxor Qonto Fund). Le taux fixe reçu par OLINDA, déterminé au début de l'investissement, a été établi sur la base du taux forward de l'Euro short-term rate (€STR) pour la période concernée, augmenté d'un spread de rémunération futur négocié avec CACIB, aboutissant à un taux moyen de 1.167% pour toute la structure, avant frais de gestion.

Néanmoins, le placement initial de 2 milliards d'euros dans le fonds en juillet 2022, qui a finalement atteint un total de 2.6 milliards, coïncide avec un tournant majeur dans la politique monétaire de la zone euro. Suite à une période de taux d'intérêt négatifs, la BCE a accéléré l'augmentation de ses taux directeurs plus rapidement que prévu, en adoptant une politique monétaire plus restrictive pour stabiliser les prix.

En conséquence, lors des négociations entamées dès le premier trimestre 2023 pour prolonger la structure d'environ un an (de juillet 2024 à juin 2025), comme stipulé dans le contrat initial, l'intégration de taux €STR plus élevés pour cette période supplémentaire a entraîné une augmentation de la rémunération finale offerte. Cette augmentation impact favorablement le PNB de l'exercice.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Information sur le bilan et le compte de résultat

Note 4 - Créances sur les établissements de Crédit

Comptes et prêts (En euros)	31/12/2023	31/12/2022
Créances à vue		
- Compte de cantonnement	3 183 163 648	2 623 248 583
- Disponibilités	136 941 493	309 672 442
- Intérêts courus	20 545 092	
Total	3 340 650 232	2 932 921 025

Note 5 - Actions et autres titres à revenu variable

	Ouverture	Acquisitions /Dotations	Cessions /Reprises	Clôture
QONTO TREASURY FUND	-	180 000 000		180 000 000
TOTAL	-	180 000 000		180 000 000

Les actions et autres titres à revenu variable correspondent à la création du fonds dédié "Qonto Treasury Fund" dont l'objectif est de rémunérer les liquidités propres de la société.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Note 6 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles et incorporelles

(En euros)	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autre immobilisations incorporelles*	19 530 891	43 340		19 574 231
Total immobilisations incorporelles	19 530 891	43 340		19 574 231
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations générales, agencements et divers	3 700			3 700
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 943 272	681 168	290 574	3 333 866
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	2 946 972	681 168	290 547	3 337 566
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations	2 777 774 607	877 164 125		3 654 938 732
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	1 775 183		5 799	1 769 384
Total immobilisations financières	2 779 549 790	877 164 125	5 799	3 656 708 116
Total général	2 802 027 653	877 164 125	284 775	3 679 619 913

*Le poste autres immobilisations incorporelles correspond principalement à la base client Penta.

L'augmentation des titres de participation correspond à la 4e tranche du fonds Lyxor pour 102,5M€ et aux intérêts courus non échus attachés à hauteur de 12M€, ainsi qu'aux titres Amundi Qonto II Fund à hauteur de 762,5M€, portant les autres participations à hauteur de 3'655M€ (cf. : note 2 : normes et méthode comptable ; 9. titres de portefeuilles).

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

(En euros)	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autre immobilisations incorporelles	161 104	9 964 656		10 125 760
Total immobilisations incorporelles	161 104	9 964 656		10 125 760
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations générales, agencements et divers	45	740		785
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 051 577	928 746	248 748	1 731 575
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	1 051 623	929 486	248 748	1 732 361
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations	180 167 454	944 786		181 112 240
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières	180 167 454	944 786		181 112 240
Total général	181 380 180	11 838 928	248 748	192 970 360

La hausse des dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles correspond principalement à la dépréciation de la base client Penta, déterminé sur la base des résiliations clients.

Note 7 - Participation et autres titres détenus à long terme

	Ouverture	Acquisitions/ Dotations	Cessions/Reprises	Clôture
LYXOR QONTO FUND	2 572 499 906	114 680 125		2 687 180 031
AMUNDI QONTO II		762 525 000		762 525 000
TOTAL	2 572 499 906	877 205 125	-	3 449 705 031

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Note 8 - Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées non admises sur un marché réglementé sont détenues directement par OLINDA SAS et se présentent comme suit :

	Pourcentage de détention	Capitaux propres	Résultat de l'exercice
Qonto SA	100%	13 252	-6 506
Penta Fintech GMBH	100%	8 307 889	3 027 015

	Ouverture	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Clôture
QONTO SA	36 998			36 998
PENTA Fintech GMBH	205 237 703	-41 000		205 196 703
Dépréciation titres PENTA Fintech GMBH	-179 892 025	-1 220 214		-181 112 239
TOTAL	25 382 675	1 261 214	-	24 121 461

Un test de dépréciation est réalisé une fois par exercice au moment de la clôture annuelle des comptes sur la base de la projection de flux de trésorerie actualisés d'une durée de 10 ans sur la base du coût moyen pondéré du capital à la clôture, dont les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Risk free rate: 2.19% (latest German Bund)
- Equity Risk premium: 6.4%
- Unlevered beta: 1.98
- Pas de prime de risque spécifique
- WACC proposé à 14.86%

Si la WACC était de plus ou moins 1% la valorisation oscillerait entre 18 m€ et 19,6 m€.

Note 9 - Autres actifs et comptes de régularisation

Compte de régularisation (En euros)	Ouverture	Clôture
Charges Constatées d'Avances	2 889 257	5 604 771
Compte technique virements instantanés	-	74 795 279
Produit à recevoir		-
Total	2 889 257	80 400 050

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Autres actifs (En euros)	Ouverture	Ouverture ajustée	Clôture
Créances clients	106 540	106 540	245 752
Créances sociales & fiscales	11 578 659	11 578 659	26 085 039
Autres débiteurs divers	12 536 598	5 750 770	3 738 275
Capital appelé non versé	4 685 960	4 685 960	
Garantie des locaux	1 715 182	1 715 183	1 709 384
Garantie bancaire	60 000	60 000	60 000
Total	30 682 939	23 897 112	31 838 556

Au 31 décembre 2022, les intérêts courus de la rémunération du Lyxor Qonto Fund qui s'élevaient à 6.785.809 € ont été comptabilisés dans le poste « Autres actifs » du bilan, et dans la catégorie « "Autres débiteurs divers" » dans le présent tableau.

Au 31 décembre 2023, ces intérêts courus sont désormais comptabilisés en « Participation et autres titres détenus à long terme » et une colonne "Ouverture ajustée" a été insérée dans le présent tableau pour permettre la comparabilité.

Ce reclassement n'emporte aucune conséquence sur le total du bilan, le résultat et les capitaux propres de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Note 10 - Dettes sur les établissements de Crédit

Dettes à vue (En euros)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts	7 395 665	9 872 285
Découverts	7 528	
Total	7 403 193	9 872 285

Les emprunts concernent majoritairement un PGE et un FEI auprès de la BPI, la différence résiduelle est liée à une position débitrice en banque.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



(En euros)			Solde en fin d'exercice			
	Capital emprunté	Remboursement effectué	Total	- 1 an	de 1 à 5	+ 5 ans
PGE	5 105 412	1 790 681	3 341 915	1 275 511	2 039 219	
FEI	5 000 000	1 000 000	4 000 000	1 000 000	3 000 000	
CFBPI	80 000	80 000				
BPI	537 500	483 750	53 750	53 750		
TOTAL	10 722 912	3 354 431	7 395 665	2 329 261	5 039 219	-

Note 11 - Opérations avec la clientèle

(En euros)	Ouverture	Clôture
Comptes de paiement	5 190 279 638	6 536 205 369
Total	5 190 279 638	6 536 205 369

Note 12 - Autres passifs et comptes de régularisation

Autres passifs (En euros)	Ouverture	Clôture
Dettes fournisseurs	21 179 123	22 881 600
Dettes sociales	6 177 775	8 677 587
Dettes fiscales	5 586 992	34 058 191
Autres créiteurs divers	524 517	622 460
Total	33 468 407	66 239 838

Compte de régularisation (En euros)	Ouverture	Clôture
Produits Constatés d'Avance	2 600 281	12 296 341
Compte technique virements instantanés		74 947 240
Charges à payer	-	
Total	2 600 281	87 243 581

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Note 13 - Provisions

Provisions (en euros)	Ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Provisions pour risques et charges opérationnels	528 164	374 171	145 338	-	756 996
Litiges	1 065 249	417 019	-	-	1 482 268
Total	1 593 413	791 190	145 338	-	2 239 264

Note 14 - Evolution des capitaux propres

Variation des capitaux propres

Capitaux propres (En euros)	Ouverture	Augmentation	Diminution	Affectation Résultat	Clôture
Capital	296 522	1 306			297 828
Primes d'émission	651 075 905	1 311 210			652 387 115
Bons de souscription d'actions	58 097				58 097
Réserves					
Report à Nouveau	- 89 287 257			- 212 973 613	- 302 260 870
Résultat	- 212 973 613	70 964 382		212 973 613	70 964 382
Total	349 169 655	72 276 897	-	-	421 446 552

Le capital est composé de 29,782,804 actions à une valeur nominale de 0,01 dont 7.600.000 à droit de vote double.

Mouvements sur l'exercice

Au cours de l'exercice la société a émis 130,555 actions ordinaires à une valeur nominale de 0,01€. La société Olinda SAS n'a pas émis de BSA au cours de l'exercice.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Effet de la dilution potentielle sur le bénéfice par action

Le résultat par action est de 2,38€. En cas d'exercice des BSPCE et des BSA le résultat dilué par action serait de 2,17€. En cas d'exercice de l'ensemble des valeurs mobilières en circulation, le résultat dilué serait de 0,44€.

Affectation du capital

Il sera proposé lors de la prochaine Assemblée Générale prévue en juin 2024, d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice en report à nouveau. Le report à nouveau après affectation sera de 231 296 488 €.

Note 15 - Produits et charges d'intérêts

(En euros)	Charges	Produits	31/12/2023	31/12/2022
Sur opérations avec les établissements de crédit	-149 194	109 273 005	109 123 811	9 707 917
- Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les éta de crédit	-149 194	109 273 005	109 123 811	9 707 917
- Titres et valeurs reçus en pension	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Sur opérations avec la clientèle	-1 433 694	68	-1 433 626	-
- Créances commerciales	-1 433 694	68	-1 433 626	-
- Autres concours à la clientèle	-	-	-	-
- Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-
- Titres et valeurs reçus en pension	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Sur dettes subordonnées	-	-	-	-
Autres intérêts et produits ou charges assimilés	-	-	-	-
Total	-1 582 888	109 273 073	107 690 185	9 707 917

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Les charges sont composées des éléments suivants :

Intérêts des emprunts et des dettes	149,194€
Intérêts des dépôts créditeurs	1,433,694€

Note 16 - Produit net des commissions

Commissions (En euros)	Charges	Produits	31/12/2023	31/12/2022
Opérations avec les établissements de crédit	-	-	-	-
Opérations avec la clientèle	39 675 631	192 625 850	152 950 219	89 143 749
Opérations sur titres	-	-	-	-
Opérations de crédit bail et assimilées	-	-	-	-
Opérations de location simple	-	-	-	-
Opérations de change et sur instruments financiers	-	-	-	-
Engagement de financement et de garantie	-	-	-	-
Prestations de services et autres	-	-	-	-
Total	39 675 631	192 625 850	152 950 219	89 143 749

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



(En euros)	31/12/2022	31/12/2023
Abonnements et autres facturations clients	63 285 617	105 567 402
Commissions d'interchange	58 450 440	87 058 448
Total	121 736 058	192 625 850

Note 17 - Gains ou pertes sur des opérations de portefeuilles de négociations

	Ouverture	Clôture
Produits		
Charges	-4 369 187	
Total	-4 369 187	

Note 18 - Charges générales d'exploitation

(En euros)	31/12/2022	Ouverture ajustée	31/12/2023
Salaires et traitements	-43 922 042	-43 922 042	-58 486 289
Dont participation			-623 684
Charges sociales	-18 126 957	-18 126 957	-24 016 570
Frais de personnel	-62 048 999	-62 048 999	-82 502 859
Impôts et taxes	-1 206 907	-1 206 907	-14 764 761
Services extérieurs	-78 195 107	-78 195 107	-119 725 224
Autres charges	-1 896 255	-371 515	-270 168
Dotations aux amortissements	-778 806	-778 806	-10 968 027
Frais administratifs et dotations aux amortissements	-82 077 075	-80 552 335	-145 728 180
Total	-144 126 074	-142 601 334	-228 231 039

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Au 31 décembre 2022, le poste « Charges générales d'exploitation » du compte de résultat incluait 1.524.740 € correspondant à diverses charges d'exploitation telles que des frais de chèques impayés, des frais à la suite de procédures de liquidation judiciaire des clients d'OLINDA, ou encore des fraudes sur cartes bancaires.

Ces charges ont été présentées dans la catégorie « Autres charges » du présent tableau.

Au 31 décembre 2023, ce type de charges est désormais comptabilisé en « Coût du risque » et une colonne « Ouverture ajustée » a été insérée dans le présent tableau pour permettre la comparabilité.

Ce reclassement entraîne pour le compte de résultat de l'exercice 2022 :

- la réduction du poste « Charges générales d'exploitation » et par voie de conséquence la hausse de l'agrégat « Résultat brut d'exploitation » ;
- l'augmentation du poste « Coût du risque ».

Ce retraitement n'emporte aucune conséquence sur les agrégats « Résultat d'exploitation », « Résultat courant avant impôts » et « Résultat net comptable ».

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice s'élève à 708.

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de l'exercice à l'ensemble des membres des organes d'administration, de direction n'est pas mentionné compte tenu du nombre de personnes concernées.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Note 19 - Coût du risque

	31/12/2022	Ouverture ajustée	31/12/2023
Coût du risque sur établissements de crédit			
- Dotations aux provisions et dépréciations	-	-	-
- Créances irrécouvrables couvertes par des provisions	-	-	-
- Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	-	-	-
- Reprises de provisions et dépréciations utilisées	-	-	-
- Reprises de provisions et dépréciations disponibles	-	-	-
Coût du risque sur la clientèle	-405 444	-1 930 184	-2 827 735
- Dotations aux provisions et dépréciations	-1 595 219	-1 595 219	-731 190
- Créances irrécouvrables couvertes par des provisions	-	-1 189 775	-145 338
- Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	-	-334 965	-2 096 546
- Reprises de provisions et dépréciations utilisées	1 189 775	1 189 775	145 338
- Reprises de provisions et dépréciations disponibles	-	-	-
Coût du risque sur portefeuille titres	-	-	-
- Dotations aux provisions et dépréciations	-	-	-
- Créances irrécouvrables couvertes par des provisions	-	-	-
- Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	-	-	-
- Reprises de provisions et dépréciations utilisées	-	-	-
- Reprises de provisions et dépréciations disponibles	-	-	-
Autres opérations			
- Dotations provisions autres créances douteuses	-	-	-
Total général (*)	-405 444	-1 930 184	-2 827 735

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



(*) Le 31/12/2022 a été ajusté par rapport au publié N-1 afin de tenir compte de l'ensemble des éléments constituant le coût du risque. Il convient de se reporter à l'explication de la note 18 « Charges générales d'exploitation ».

Note 20 - Impôts sur Les bénéfices

	31/12/2022	31/12/2023
Charge fiscale courante	-	-8 708 697
- CIR	221 335	221 335
- CIF	74 648	108 672
Total	295 983	-8 378 690

Engagements financiers

Note 21 - Opérations non inscrites au bilan

Le montant des engagements sociaux correspondant aux indemnités de fin de carrière n'est pas provisionné sur l'exercice. Compte tenu de l'ancienneté des salariés, du turnover et de l'âge moyen de l'effectif, cet engagement n'est pas significatif.

Ces engagements sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité en fonction du taux de rotation du personnel, des salaires futurs actualisés et des charges sociales. Le calcul des engagements a été effectué par une société externe sur la base des données individuelles.

Pour valoriser ses engagements la société Olinda a retenu la méthode comptable des « Unités de Crédit Projetées ». Celle-ci consiste à évaluer à une date donnée (date de clôture) la valeur actuarielle des engagements sociaux en simulant les services rendus par l'ensemble du personnel. Ces simulations tiennent compte d'un ensemble de paramètres tels que la démographie, le turn-over, des hypothèses financières.

Ces hypothèses tiennent compte du profil de la population des salariés, la politique salariale, du contexte financier et des règles conventionnelles.

La société Olinda SAS a conservé sa convention d'origine, par conséquent les règles sont celles définies par la Convention Collective Nationale SYNTEC, qui n'est pas concernée par les discussions portées par la mise à jour recommandation 2013-02 de l'ANC découlant de la décision de l'IFRIC d'avril 2021.

Le montant de l'engagement obtenu sur la base des hypothèses présentées et justifiées ci-dessus est de : 648 246€

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Calcul réalisé avec les hypothèses suivantes :

- **Turnover**
 - Taux décroissants par âge, et nul à partir de 55 ans générant un taux de sortie pour 2024 de 13,66%
- **Table de mortalité**
 - Table féminine : INSEE TF16-18
 - Table masculine : INSEE TH16-18
- **Taux d'actualisation**
 - 3,34%
- **Départ à la retraite**
 - 65 ans

Note 22 - Informations concernant les parties liées

L'ensemble des transactions entre Olinda et ses filiales sont des opérations courantes, entrant dans le champ d'activité de l'entité et conclues à des conditions normales de marché.

Note 23 - Honoraires des commissaires aux comptes

- Commissaires aux comptes titulaires

concernant Ernst & Young Audit, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023,
concernant Cailliau Dedouit et Associés, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2026.

- Commissaire aux comptes suppléant

Concernant Monsieur Rémi Savournin, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2026.

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat est de 340 407 €.



OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros

Ernst & Young Audit

- 156 750 € pour l'audit des comptes
- 55 957 pour les SACCs

Cailliau Dedouit et Associés

- 110 000€ pour l'audit des comptes
- 17 700 pour les SACCs

Autres Informations

Événements postérieurs à la clôture

En mars 2024, la société a annoncé l'acquisition de la fintech française Regate. Cette opération a pour objectif de renforcer la position de leader de Qonto en tant que solution de services bancaires et financiers la plus performante du marché. Cette acquisition permet à Olinda de renforcer ses outils financiers destinés aux PME, d'introduire une offre spécifiquement conçue pour les cabinets d'expertise-comptable et illustre son ambition de devenir la solution de gestion financière de référence pour un million de PME et d'indépendants d'ici fin de 2025.

Par ailleurs, en mars 2024, Penta Fintech GMBH a changé de dénomination sociale au profit de Qonto Services GMBH.

OLINDA
Société par actions simplifiée au capital de 298 160,71 euros
Siège social : 18 rue de Navarin – 75009 Paris
819 489 626 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

**Extrait du procès-verbal l'Assemblée Générale Mixte
en date du 20 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, à 16h30,

Les associés de la Société se sont réunis par visioconférence, sur convocation du Président.

Les Associés ont été convoqués par courrier électronique en date du 5 juin 2024 conformément à l'article 23.1 des statuts de la Société.

Monsieur Alexandre Prot, Directeur Général de la Société, préside la séance.

Conformément à l'article 23 des statuts de la Société, une feuille de présence a été dressée et signée par les associés présents ou représentés.

Monsieur Vincent Roty, représentant la société Ernst & Young Audit, Commissaire aux comptes de la Société, est absent et excusé.

Monsieur Laurent Brun, représentant la société CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIÉS, co-commissaire aux comptes titulaire de la Société, est absent et excusé.

Conformément à l'article 23.1 des statuts, les associés ont eu l'opportunité de voter à distance sur les résolutions soumises à la présente assemblée générale mixte. A la date des présentes, 89,54% du capital et des droits de vote de la Société étaient présents ou représentés. Le Président de séance constate que le quorum est réuni et déclare alors que l'assemblée est valablement constituée qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Il est rappelé que les documents suivants ont été dûment envoyés :

(...)

Le Président déclare que les documents ont été adressés aux associés dans le respect des délais légaux.

Il est rappelé que les associés sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Président ;
2. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président et au Directeur Général de leur gestion ;
3. Affectation du résultat ;
4. (...)

5. Absence de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
6. (...)
7. Conventions réglementées.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

8. (...)
9. Pouvoirs en vue des formalités.

* * *

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires ont été adressés aux associés et mis à leur disposition au siège social dans les délais fixés par lesdites dispositions.

Les associés déclarent qu'ils ont pu consulter les documents dans les délais légaux.

Ceci étant dit, et dans ce contexte, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

* * *

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Première résolution *(approbation du rapport de gestion du Président)*

Après avoir entendu le rapport de gestion présenté par le Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la collectivité des associés approuve ce rapport, tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Deuxième résolution *(approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président et au Directeur Général de leur gestion)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion au Président et au Directeur Général pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Troisième résolution *(affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve la proposition du Président et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 70 964 382 euros, décide de l'affecter comme suit :

Capitaux propres avant affectation	2023
Capital	297 828 €
Réserve légale	
Prime d'émission	652 387 115 €
BSA	58 097 €
Report à nouveau	- 302 260 870 €
Résultat de l'exercice	70 964 382 €
Total des capitaux propres	421 446 552 €

Affectation du résultat	
Report à nouveau	70 964 382 €
Capitaux propres après affectation	
Capital	297 828 €
Réserve légale	
Prime d'émission	652 387 115 €
BSA	58 097 €
Report à nouveau	- 231 296 488 €
Total des capitaux propres	421 446 552 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2022	-	-	-
2021	-	-	-
2020	-	-	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Quatrième résolution (...)

(...)

Cinquième résolution (*Absence de dépenses non déductibles du résultat fiscal visées à l'article 39-4 du Code général des impôts*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les assemblées générales ordinaires, prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

(...)

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

Dix-huitième résolution (...)

(...)

Dix-neuvième résolution (*pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires,

donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

* * *

Conformément aux dispositions légales, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président de la Société et un associé.

Le Président
M. Steve Anavi

Un Associé
M. Alexandre Prot

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Olinda

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

19, rue Clément Marot
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Olinda

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Olinda,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions collectives des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Olinda relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

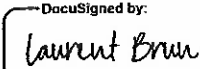
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 3 juin 2024

Les Commissaires aux Comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

DocuSigned by:

1CF58AA24A8045D...

Laurent Brun



Vincent Roty



OLINDA SAS

18 rue Navarin
75009 Paris-09

Comptes individuels

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Arrêtés par le Président en date du 16 mai 2024 et soumis à l'approbation de
l'Assemblée générale ordinaire
en date du 20 juin 2024



OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros

Bilan - actif	3
Bilan – passif	4
Compte de résultat synthétique	5
Hors bilan	6
Annexe des comptes annuels	6
Note 1 - La société	6
Note 2 - Règles et méthodes comptables	7
Note 3 - Faits marquants durant l'exercice social	15
Information sur le bilan et le compte de résultat	17
Note 4 - Créances sur les établissements de Crédit	17
Note 5 - Actions et autres titres à revenu variable	17
Note 6 - Immobilisations corporelles et incorporelles	18
Note 7 - Participation et autres titres détenus à long terme	19
Note 8 - Parts dans les entreprises liées	20
Note 9 - Autres actifs et comptes de régularisation	20
Note 10 - Dettes sur les établissements de Crédit	21
Note 11 - Opérations avec la clientèle	22
Note 12 - Autres passifs et comptes de régularisation	22
Note 13 - Provisions	23
Note 14 - Evolution des capitaux propres	23
Note 15 - Produits et charges d'intérêts	24
Note 16 - Produit net des commissions	25
Note 17 - Gains ou pertes sur des opérations de portefeuilles de négociations	26
Note 18 - Charges générales d'exploitation	26
Note 19 - Coût du risque	28
Note 20 - Impôts sur Les bénéfices	29
Engagements financiers	29
Note 21 - Opérations non inscrites au bilan	29
Note 22 - Informations concernant les parties liées	30
Note 23 - Honoraires des commissaires aux comptes	30
Autres Informations	31
Événements postérieurs à la clôture	31

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



COMPTES ANNUELS

Bilan - actif

En euros	Note	31/12/2023	31/12/2022
Opérations interbancaires et assimilés	4	3 340 650 232	2 932 921 025
Créances sur les établissements de crédit		3 340 650 232	2 932 921 025
- A vue		3 340 650 232	2 932 921 025
- A terme			-
Opérations avec la clientèle		3 008 897	1 342 757
- Créances commerciales		3 008 897	1 342 757
Opération sur titre	5	180 000 000	-
-Obligations et autres titres à revenu fixe			-
-Actions et autres titres à revenu variable		180 000 000	-
Valeurs immobilisés	6	3 484 880 169	2 619 147 718
-Participations et autres titres détenus à long terme	7	3 449 705 031	2 572 499 906
-Parts dans les entreprises liées	8	24 121 461	25 382 675
-Immobilisations incorporelles		9 448 471	19 369 787
-Immobilisations corporelles		1 605 206	1 895 350
Capital souscrit non versé			-
Actions propres			-
Comptes de régularisation et actifs divers	9	112 238 500	33 572 178
-Autres actifs		31 838 449	30 682 921
-Comptes de régularisation		80 400 050	2 889 257
Total		7 120 777 798	5 586 983 678

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Bilan – passif

En euros	Note	31/12/2023	31/12/2022
Opérations interbancaires et assimilés	10	7 403 193	9 872 285
Dettes envers les établissements de crédit		7 403 193	9 872 285
- A vue			
- A terme		7 403 193	9 872 285
Comptes créditeurs de la clientèle	11	6 536 205 369	5 190 279 638
Comptes de régularisation et passifs divers	12	153 483 419	36 068 688
Autres passifs		66 239 838	33 468 407
Comptes de régularisation		87 243 581	2 600 281
Provisions	13	2 239 264	1 593 413
Capitaux propres	14	421 446 552	349 169 655
- Capital		297 828	296 522
- Primes d'émission		652 445 212	651 134 002
- Réserves			-
- Report à nouveau		- 302 260 870	- 89 287 257
- Résultat de l'exercice		70 964 382	- 212 973 613
Total		7 120 777 798	5 586 983 678

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Compte de résultat synthétique

En euros	Note	31/12/2023	31/12/2022
+ Intérêts et produits assimilés	15	109 273 073	16 837 843
- Intérêts et charges assimilées	15	- 1 582 888	- 7 129 926
+ Revenus des titres à revenu variable		50 930 739	16 500 000
+ Commissions (produits)	16	192 625 850	121 736 058
- Commissions (charges)	16	- 39 675 631	- 32 592 309
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	17		- 4 369 187
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés			-
+ Autres produits d'exploitation bancaire		58 302	52 646
- Autres charges d'exploitation bancaire			-
PRODUIT NET BANCAIRE		311 629 445	111 035 124
- Charges générales d'exploitation	18	-228 231 039	-144 126 074
- Frais de personnel		-82 502 859	- 63 255 906
- Autres frais administratifs		-134 760 153	-80 091 362
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-10 968 027	- 778 806
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		83 398 406	-33 090 949
- Coût du risque	19	- 2 827 735	-405 444
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		80 570 671	-33 496 393
Résultat net sur actifs immobilisés	6	- 1 227 599	-179 773 203
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		79 343 072	- 213 269 596
+ / - Résultat exceptionnel		-	-
- Impôt sur les bénéfices	20	- 8 378 690	295 983
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		70 964 382	- 212 973 613

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Hors bilan

<i>En euros</i>	<i>31/12/2023</i>	<i>31/12/2022</i>
Engagements donnés	4 594 871	-
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	4 594 871	-
Engagements sur titres	-	-
Engagements reçus	-	-
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements sur titres	-	-
Total hors bilan	4 594 871	-

Les engagements donnés correspondent à des garanties données lors de la souscription du PGE.

ANNEXE COMPTABLE

Annexe des comptes annuels

Note 1 - La société

La société Olinda SAS créée en 2016, est un Établissement de Paiement à destination des PME et des indépendants, qui propose des outils et des intégrations pensés pour la gestion financière et la comptabilité des entreprises.

Olinda SAS a reçu l'agrément Etablissement de Paiement par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro CIB 16958.

L'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2023 comporte 12 mois.

L'effectif moyen s'élève à 708 personnes en 2023.

Les comptes incluent les opérations réalisées par les succursales situées en Allemagne, Italie et Espagne. Ces succursales sont des centres de coûts pour le développement d'Olinda dans ces pays. Les revenus sont intégralement comptabilisés par Olinda SAS en France.



OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros

Les coûts relatifs à ces succursales sont les suivants :

Italie	7 443 097
Espagne	9 361 225
Allemagne	4 298 749

Les éléments contributifs au bilan ne sont pas significatifs.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **7 120 777 798 euros**
Le résultat net comptable est de **70 964 382 euros**.

Les informations communiquées, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants. Les comptes annuels comprennent le bilan, le hors bilan, le compte de résultat ainsi que l'annexe et sont libellés en Euros.

Note 2 - Règles et méthodes comptables

Les états financiers de la société Olinda ont été établis conformément aux principes comptables applicables aux Établissements de Paiement selon le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 et l'article L522-19 du code Monétaire et Financier.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales et bancaires d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. Changement de méthode comptable et comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

2. Changement d'estimation

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3. Créances et dettes sur les établissements de crédit et assimilés

Ce poste recouvre l'ensemble des créances et dettes, y compris les créances et dettes subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires, sur des établissements de crédit et assimilés, à l'exception de celles matérialisées par un titre au sens des articles 2311-1 à 2311-4 du règlement ANC n°2014-07, et à l'exception des emprunts subordonnés.

Les créances et dettes sur les établissements de crédit se composent de :

- Créances et dettes à vue, et correspondent aux opérations envers les établissements de crédit dont la durée initiale est égale à un jour ouvrable,
- Créances et dettes à terme, et correspondent aux opérations envers les établissements de crédit dont la durée initiale est supérieure à un jour ouvrable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles.

4. Créances et dettes sur la clientèle

Ce poste comprend l'ensemble des créances et dettes y compris les créances subordonnées et les créances affecturées, détenues sur des agents économiques autres que les établissements de crédit et assimilés, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre au sens des articles 2311-1 à 2311-4 du règlement ANC n°2014-07, et à l'exception des emprunts subordonnés.

5. Créances et dettes rattachées

Ce poste comprend les intérêts courus échus et non échus attachés aux créances et dettes envers les établissements de crédits et envers la clientèle.

6. Créances douteuses

Par application des principes comptables applicables aux Établissements de Paiement selon le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 et l'article L522-19 du code Monétaire et Financier, sont distingués comptablement les encours sains et les encours douteux.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Sont des encours douteux, les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour le crédit bail immobilier, neuf mois pour les créances sur des collectivités locales),
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles que, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'établissement a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal correctionnel.

Par contagion, le classement d'un encours en douteux sur une contrepartie entraîne obligatoirement le déclassement de tous les engagements liés à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions (sauf cas de litiges ponctuels ou d'un risque de crédit dépendant de la solvabilité d'un tiers).

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations correspondant à la perte probable.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque ».

7. Immobilisations

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Une immobilisation incorporelle est identifiable :

- Si elle est séparable des activités de l'entité, c'est à dire susceptible d'être vendue, transférée, louée ou échangée de manière isolée ou avec un contrat, un autre actif ou passif,
- Si elle résulte d'un droit légal ou contractuel même si ce droit n'est pas transférable ou séparable de l'entité ou des autres droits et obligations

Le coût d'une immobilisation incorporelle générée en interne, comprend toutes les dépenses pouvant lui être directement attribuées et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'actif afin qu'il soit en mesure de conditionner selon l'utilisation prévue par la direction.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), hors frais d'acquisition.

L'amortissement d'un actif est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation. L'amortissement est déterminé par le plan d'amortissement établi en fonction de la durée et du mode d'amortissement propres à chaque actif amortissable, tels qu'ils sont déterminés par l'entité.

Les immobilisations sont amorties selon les modalités suivantes :

Type	Mode	Durée
Fonds commercial	Linéaire	5 ans
Incorporelles	Linéaire	3 ou 5 ans
Corporelles :		
- Matériel informatique bureautique	Linéaire	3 ans
- Installations et agencements	Linéaire	3 ou 5 ans
- Mobilier	Linéaire	3 ans

Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux amortissements".

L'acquisition de la base clients de Penta Fintech GMBH fait l'objet d'une dépréciation annuelle, sur la base des résiliations clients.

8. Parts dans les entreprises liées

Il s'agit des titres détenus dans une entreprise liée non admis sur un marché réglementé, susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable. Les parts sur les entreprises liées sont comptabilisées à leur coût d'achat y compris frais d'acquisition.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ». Les titres sont évalués en fonction de leur valeur d'usage par référence à différents critères tels que l'actif net, l'actualisation des flux de trésorerie ou la capitalisation de résultats.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille titres.

Les dotations et reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres sont comptabilisées sous la rubrique : « Gains et pertes sur actifs immobilisés ».

Les titres de la société Penta Fintech GMBH ont été dépréciés à la clôture. Cette dépréciation prend en compte la valeur future de la société calculée par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

9. Portefeuille de titres

Le portefeuille de titres de la Société se compose (i) des titres à revenus variables et (ii) des titres de participation détenus à long terme.

Le poste "titres à revenus variables" recense les actions et autres titres à revenus variables au sens des articles 2311-1 à 2311-4 du règlement ANC n°2014-07, les parts d'OPCVM français et étrangers, quelle que soit leur nature, pour autant qu'ils ne sont pas susceptibles d'être enregistrés aux postes "participations et autres titres détenus à long terme", "parts dans les entreprises liées" et "actions propres" de l'actif.

Entre dans cette catégorie les titres du "Treasury Qonto Fund" (QTF).

Les titres ont été comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Une provision est comptabilisée lorsque la valeur d'acquisition, nette des provisions déjà comptabilisée le cas échéant, devient inférieure à la valeur liquidative du fonds. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charge.

Le poste "titres de participation détenus à long terme" comprend les actions et autres titres à revenus variables qui donnent des droits dans le capital d'une entreprise lorsque ces droits en créant un lien durable avec celle-ci sont destinés à contribuer à l'activité de l'établissement assujéti, à l'exception de ceux détenus dans des entreprises liées.

Entrent dans cette catégorie les titres relatifs (i) au « Lyxor Qonto Fund » et (ii) au « Amundi Qonto Fund ». (cf § 13. Comptes de cantonnement)

Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charge.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



10. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital ont été comptabilisés en compte de résultat.

11. Frais de développement

Les coûts engagés lors de la phase de développement ont été comptabilisés en compte de résultat.

12. Engagements en matière de retraites

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés à la clôture de l'exercice. Ces engagements sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité en fonction du taux de rotation du personnel, des salaires futurs actualisés et des charges sociales. Le calcul des engagements a été effectué par une société externe sur la base des données individuelles en application de la recommandation de l'ANC no 2013-02.

La Rec. ANC no 2013-02 proposant deux méthodes, OLINDA SAS a retenu la méthode 1 pour les régimes à prestations définies qui consiste à répartir les droits de manière linéaire à partir de :

- a) soit la date de prise de service du membre du personnel (date d'embauche).
- b) soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations.

Pour ces méthodes a) et b), le terme de la période de répartition correspond à la date à laquelle les services additionnels rendus cessent de générer des droits à prestations additionnelles significatives en vertu du régime, autres que ceux qui pourraient résulter d'augmentations de salaire futures.

13. Comptes de cantonnement

Conformément à l'article L.522-17 du Code Monétaire et Financier, les fonds reçus par Olinda pour le compte de ses clients sont crédités sur un compte ouvert spécialement à cet effet par Olinda, appelé Compte de Cantonnement. Ils sont déposés sur un compte distinct auprès d'un établissement de crédit habilité à recevoir des fonds à vue du public.

Les sommes ainsi cantonnées se retrouvent, comptablement, à la clôture, à l'actif en "Créances sur les établissements de crédit" et au passif en "Opérations avec la clientèle".



OLINDA SAS

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

En euros

Les comptes de cantonnement étant saturés, Olinda SAS a créé deux fonds dédiés le "Lyxor Qonto Fund" et le "Amundi Qonto II Fund" afin de remplir son obligation réglementaire de sécurisation de ses fonds clients, tout en générant un rendement. Les avoirs de la clientèle faisant l'objet du placement sont couverts par une garantie autonome émise par CACIB pour le Lyxor Qonto Fund et par BNPP pour le Amundi Qonto II Fund. La création de ces deux fonds a été approuvée par l'ACPR.

La participation détenue dans ces fonds est comptabilisée en titres de participation détenus à long terme.

14. Provisions

Conformément au règlement de l'ANC 2014-07, ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L 311-1 du Code monétaire et financier (article 1er de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984), et des opérations connexes définies à l'article L 311-2 du Code monétaire et financier (article 5 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984), précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Ce sont notamment les provisions pour litiges en cours pour lesquels il existe une obligation à la clôture de l'exercice qui résulte d'un dommage probable causé à un tiers et dont la sortie de ressources est considérée comme probable à la date d'arrêté des comptes. Le montant de la provision est estimé en fonction de l'indemnité ou du coût de réparation du préjudice, ainsi que les coûts annexes du procès, le cas échéant.

Ce poste recouvre également les provisions destinées à couvrir des risques et des charges opérationnels liés à des opérations bancaires au sens de l'article L 311-1 du Code monétaire et financier, et des opérations connexes définies à l'article L 311-2 du Code monétaire et financier que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine. Ces provisions sont évaluées en fonction du risque d'impayé.

Une fois acquis le caractère certain du risque d'impayé, la créance peut être comptabilisée en perte et déduite du résultat imposable de l'exercice au cours duquel elle devient irrécouvrable.

Une créance peut être comptabilisée en perte lorsque :

- le délai de prescription expire (désormais 5 ans), ce qui est un motif juridique incontestable,
- ou lorsqu'elle devient définitivement irrécouvrable.

Toutefois, la preuve du caractère définitivement irrécouvrable doit être apportée pour que la déduction ne soit pas remise en cause par les services fiscaux.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



15. Commissions

Les commissions sont comptabilisées en fonction de la réalisation des prestations auxquelles elles se rattachent, soit immédiatement en résultat, soit de façon étalée.
Pour les prestations ponctuelles, celles-ci sont directement comptabilisées en compte de résultat.

16. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre l'ensemble des éléments qui, du fait de leur nature ou de leur montant, ne peuvent pas être rattachés aux activités ordinaires de l'entreprise.

17. Engagements hors bilan

Les engagements reçus ou donnés en faveur de tiers sont inscrits en hors-bilan.

18. Prix de transfert

Les transactions réalisées par Olinda SAS avec ses succursales établies hors de France, doivent intervenir pour des prix fixés dans le respect du principe de pleine concurrence.

Olinda SAS suit les recommandations détaillées à l'attention des entreprises et des administrations fiscales qui figurent dans les publications de l'OCDE concernant les principes applicables en matière de prix de transfert ainsi que dans les travaux publiés par le Forum conjoint de l'Union européenne sur les prix de transfert.

L'approche méthodologique retenue par Olinda SAS pour la fixation des prix de transfert est la méthode du prix de revient majoré ("*Cost Plus*").

Olinda SAS est responsable du développement de toute la technologie du groupe et de la fourniture des services de paiement aux clients.

19. Autres actifs et comptes de régularisation

Les autres actifs sont enregistrés à leur valeur nominale, après déduction des provisions et des amortissements économiquement nécessaires le cas échéant.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Note 3 - Faits marquants durant l'exercice social

Exercice de BSPCE

Au cours de l'exercice écoulé, 130 555 BSPCE ont été exercés par les porteurs de BSPCE, représentant une augmentation de capital de 1305,55€, par la création de 130 555 actions nouvelles de 0,01€ de valeur nominale chacune.

Création du comité ALM

En janvier 2023, Olinda SAS a créé le comité ALM (Asset and Liability Management) communément appelé ALCO, dont l'objectif est d'encadrer la gestion des actifs et passifs de la société.

Création du fonds Amundi Qonto II

Olinda SAS a obtenu l'autorisation de l'ACPR de poursuivre son dispositif de diversification des mécanismes de protection des fonds de ses clients par la création en décembre 2023 d'un nouveau fonds commun de placement dédié et désigné « Amundi Qonto II ». Conformément à la réglementation sur la protection des fonds des clients d'établissements de paiement, les fonds investis dans le fonds Amundi Qonto II font l'objet d'une garantie autonome émise par BNPP.

Le mécanisme appliqué est identique à celui mis en place pour le fonds Lyxor et validé par l'ACPR en 2022, dont la garantie consentie par Crédit Agricole Corporate & Investment Bank ("CACIB") consiste à acheter des parts de fonds créés spécialement à cet effet et gérés par Amundi Asset Management. L'investissement dans Amundi Qonto II offre à Olinda SAS une rémunération à taux fixe. En décembre 2023, un premier investissement de 762 525 milliers d'euros a été réalisé par Olinda SAS, incluant des liquidités propres de la société pour 12 525 milliers d'euros.

Création du fonds de trésorerie Qonto

La société a créé le 6 avril 2023, le fonds commun de placement dédié appelé "Treasury Qonto Fund (QTF)" dont la gestion est confiée à un tiers, et dont l'objectif est de rémunérer les liquidités propres de la société.

Migration des clients Penta Fintech GMBH

A compter de janvier 2023, les clients de la filiale Penta Fintech GMBH ont progressivement été invités à ouvrir un compte Qonto et de clôturer leur compte Penta. Fin 2023, la totalité des clients Penta Fintech GMBH ont reçu une invitation à ouvrir un compte Qonto.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Lancement du produit

OLINDA a lancé fin 2023 le paiement fractionné, une offre de financement de court terme (Buy now, pay later) qui permet aux clients éligibles un accès instantané à des fonds allant jusqu'à 10 000 €, directement depuis l'application Qonto, et utilisable pour le financement de factures fournisseurs. Le remboursement commence 30 jours après l'achat, en trois versements automatiques sur 90 jours, avec un taux d'intérêts fixe mensuel de 1,17%.

Ce lancement constitue une étape importante pour Qonto, qui jusqu'à présent s'est appuyée sur des partenariats stratégiques pour proposer des financements à ses clients. Le Paiement fractionné illustre à nouveau l'ambition de Qonto de devenir la solution de gestion financière de référence pour un million de PME et d'indépendants européens d'ici la fin de 2025. Ainsi, ce service complète les offres déjà existantes des partenaires (Defacto, Silvr, Karmen, Edebex, Riverbank) sur la plateforme de financement.

Renégociation des taux d'intérêts du fonds Lyxor

Il est essentiel de souligner que le fonds Lyxor Qonto Fund a pour objectif de générer un rendement fixe, aligné sur les taux du marché monétaire en euros, tout au long de la période d'investissement, grâce à un mécanisme d'échange de rendement total entre les parties prenantes (OLINDA CACIB et Lyxor Qonto Fund). Le taux fixe reçu par OLINDA, déterminé au début de l'investissement, a été établi sur la base du taux forward de l'Euro short-term rate (€STR) pour la période concernée, augmenté d'un spread de rémunération futur négocié avec CACIB, aboutissant à un taux moyen de 1.167% pour toute la structure, avant frais de gestion.

Néanmoins, le placement initial de 2 milliards d'euros dans le fonds en juillet 2022, qui a finalement atteint un total de 2.6 milliards, coïncide avec un tournant majeur dans la politique monétaire de la zone euro. Suite à une période de taux d'intérêt négatifs, la BCE a accéléré l'augmentation de ses taux directeurs plus rapidement que prévu, en adoptant une politique monétaire plus restrictive pour stabiliser les prix.

En conséquence, lors des négociations entamées dès le premier trimestre 2023 pour prolonger la structure d'environ un an (de juillet 2024 à juin 2025), comme stipulé dans le contrat initial, l'intégration de taux €STR plus élevés pour cette période supplémentaire a entraîné une augmentation de la rémunération finale offerte. Cette augmentation impact favorablement le PNB de l'exercice.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Information sur le bilan et le compte de résultat

Note 4 - Créances sur les établissements de Crédit

Comptes et prêts (En euros)	31/12/2023	31/12/2022
Créances à vue		
- Compte de cantonnement	3 183 163 648	2 623 248 583
- Disponibilités	136 941 493	309 672 442
- Intérêts courus	20 545 092	
Total	3 340 650 232	2 932 921 025

Note 5 - Actions et autres titres à revenu variable

	Ouverture	Acquisitions /Dotations	Cessions /Reprises	Clôture
QONTO TREASURY FUND	-	180 000 000		180 000 000
TOTAL	-	180 000 000		180 000 000

Les actions et autres titres à revenu variable correspondent à la création du fonds dédié "Qonto Treasury Fund" dont l'objectif est de rémunérer les liquidités propres de la société.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Note 6 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles et incorporelles

(En euros)	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autre immobilisations incorporelles*	19 530 891	43 340		19 574 231
Total immobilisations incorporelles	19 530 891	43 340		19 574 231
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations générales, agencements et divers	3 700			3 700
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 943 272	681 168	290 574	3 333 866
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	2 946 972	681 168	290 547	3 337 566
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations	2 777 774 607	877 164 125		3 654 938 732
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	1 775 183		5 799	1 769 384
Total immobilisations financières	2 779 549 790	877 164 125	5 799	3 656 708 116
Total général	2 802 027 653	877 164 125	284 775	3 679 619 913

*Le poste autres immobilisations incorporelles correspond principalement à la base client Penta.

L'augmentation des titres de participation correspond à la 4e tranche du fonds Lyxor pour 102,5M€ et aux intérêts courus non échus attachés à hauteur de 12M€, ainsi qu'aux titres Amundi Qonto II Fund à hauteur de 762,5M€, portant les autres participations à hauteur de 3'655M€ (cf. : note 2 : normes et méthode comptable ; 9. titres de portefeuilles).

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

(En euros)	Montant début exercice	Dotations	Reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autre immobilisations incorporelles	161 104	9 964 656		10 125 760
Total immobilisations incorporelles	161 104	9 964 656		10 125 760
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations générales, agencements et divers	45	740		785
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 051 577	928 746	248 748	1 731 575
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	1 051 623	929 486	248 748	1 732 361
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations	180 167 454	944 786		181 112 240
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières	180 167 454	944 786		181 112 240
Total général	181 380 180	11 838 928	248 748	192 970 360

La hausse des dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles correspond principalement à la dépréciation de la base client Penta, déterminé sur la base des résiliations clients.

Note 7 - Participation et autres titres détenus à long terme

	Ouverture	Acquisitions/ Dotations	Cessions/Reprises	Clôture
LYXOR QONTO FUND	2 572 499 906	114 680 125		2 687 180 031
AMUNDI QONTO II		762 525 000		762 525 000
TOTAL	2 572 499 906	877 205 125	-	3 449 705 031

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Note 8 - Parts dans les entreprises liées

Les parts dans les entreprises liées non admises sur un marché réglementé sont détenues directement par OLINDA SAS et se présentent comme suit :

	Pourcentage de détention	Capitaux propres	Résultat de l'exercice
Qonto SA	100%	13 252	-6 506
Penta Fintech GMBH	100%	8 307 889	3 027 015

	Ouverture	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Clôture
QONTO SA	36 998			36 998
PENTA Fintech GMBH	205 237 703	-41 000		205 196 703
Dépréciation titres PENTA Fintech GMBH	-179 892 025	-1 220 214		-181 112 239
TOTAL	25 382 675	1 261 214	-	24 121 461

Un test de dépréciation est réalisé une fois par exercice au moment de la clôture annuelle des comptes sur la base de la projection de flux de trésorerie actualisés d'une durée de 10 ans sur la base du coût moyen pondéré du capital à la clôture, dont les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Risk free rate: 2.19% (latest German Bund)
- Equity Risk premium: 6.4%
- Unlevered beta: 1.98
- Pas de prime de risque spécifique
- WACC proposé à 14.86%

Si la WACC était de plus ou moins 1% la valorisation oscillerait entre 18 m€ et 19,6 m€.

Note 9 - Autres actifs et comptes de régularisation

Compte de régularisation (En euros)	Ouverture	Clôture
Charges Constatées d'Avances	2 889 257	5 604 771
Compte technique virements instantanés	-	74 795 279
Produit à recevoir		-
Total	2 889 257	80 400 050

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Autres actifs (En euros)	Ouverture	Ouverture ajustée	Clôture
Créances clients	106 540	106 540	245 752
Créances sociales & fiscales	11 578 659	11 578 659	26 085 039
Autres débiteurs divers	12 536 598	5 750 770	3 738 275
Capital appelé non versé	4 685 960	4 685 960	
Garantie des locaux	1 715 182	1 715 183	1 709 384
Garantie bancaire	60 000	60 000	60 000
Total	30 682 939	23 897 112	31 838 556

Au 31 décembre 2022, les intérêts courus de la rémunération du Lyxor Qonto Fund qui s'élevaient à 6.785.809 € ont été comptabilisés dans le poste « Autres actifs » du bilan, et dans la catégorie « "Autres débiteurs divers" » dans le présent tableau.

Au 31 décembre 2023, ces intérêts courus sont désormais comptabilisés en « Participation et autres titres détenus à long terme » et une colonne "Ouverture ajustée" a été insérée dans le présent tableau pour permettre la comparabilité.

Ce reclassement n'emporte aucune conséquence sur le total du bilan, le résultat et les capitaux propres de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Note 10 - Dettes sur les établissements de Crédit

Dettes à vue (En euros)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts	7 395 665	9 872 285
Découverts	7 528	
Total	7 403 193	9 872 285

Les emprunts concernent majoritairement un PGE et un FEI auprès de la BPI, la différence résiduelle est liée à une position débitrice en banque.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



(En euros)			Solde en fin d'exercice			
	Capital emprunté	Remboursement effectué	Total	- 1 an	de 1 à 5	+ 5 ans
PGE	5 105 412	1 790 681	3 341 915	1 275 511	2 039 219	
FEI	5 000 000	1 000 000	4 000 000	1 000 000	3 000 000	
CFBPI	80 000	80 000				
BPI	537 500	483 750	53 750	53 750		
TOTAL	10 722 912	3 354 431	7 395 665	2 329 261	5 039 219	-

Note 11 - Opérations avec la clientèle

(En euros)	Ouverture	Clôture
Comptes de paiement	5 190 279 638	6 536 205 369
Total	5 190 279 638	6 536 205 369

Note 12 - Autres passifs et comptes de régularisation

Autres passifs (En euros)	Ouverture	Clôture
Dettes fournisseurs	21 179 123	22 881 600
Dettes sociales	6 177 775	8 677 587
Dettes fiscales	5 586 992	34 058 191
Autres créiteurs divers	524 517	622 460
Total	33 468 407	66 239 838

Compte de régularisation (En euros)	Ouverture	Clôture
Produits Constatés d'Avance	2 600 281	12 296 341
Compte technique virements instantanés		74 947 240
Charges à payer	-	
Total	2 600 281	87 243 581

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Note 13 - Provisions

Provisions (en euros)	Ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Clôture
Provisions pour risques et charges opérationnels	528 164	374 171	145 338	-	756 996
Litiges	1 065 249	417 019	-	-	1 482 268
Total	1 593 413	791 190	145 338	-	2 239 264

Note 14 - Evolution des capitaux propres

Variation des capitaux propres

Capitaux propres (En euros)	Ouverture	Augmentation	Diminution	Affectation Résultat	Clôture
Capital	296 522	1 306			297 828
Primes d'émission	651 075 905	1 311 210			652 387 115
Bons de souscription d'actions	58 097				58 097
Réserves					
Report à Nouveau	- 89 287 257			- 212 973 613	- 302 260 870
Résultat	- 212 973 613	70 964 382		212 973 613	70 964 382
Total	349 169 655	72 276 897	-	-	421 446 552

Le capital est composé de 29,782,804 actions à une valeur nominale de 0,01 dont 7.600.000 à droit de vote double.

Mouvements sur l'exercice

Au cours de l'exercice la société a émis 130,555 actions ordinaires à une valeur nominale de 0,01€. La société Olinda SAS n'a pas émis de BSA au cours de l'exercice.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Effet de la dilution potentielle sur le bénéfice par action

Le résultat par action est de 2,38€. En cas d'exercice des BSPCE et des BSA le résultat dilué par action serait de 2,17€. En cas d'exercice de l'ensemble des valeurs mobilières en circulation, le résultat dilué serait de 0,44€.

Affectation du capital

Il sera proposé lors de la prochaine Assemblée Générale prévue en juin 2024, d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice en report à nouveau. Le report à nouveau après affectation sera de 231 296 488 €.

Note 15 - Produits et charges d'intérêts

(En euros)	Charges	Produits	31/12/2023	31/12/2022
Sur opérations avec les établissements de crédit	-149 194	109 273 005	109 123 811	9 707 917
- Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les éta de crédit	-149 194	109 273 005	109 123 811	9 707 917
- Titres et valeurs reçus en pension	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Sur opérations avec la clientèle	-1 433 694	68	-1 433 626	-
- Créances commerciales	-1 433 694	68	-1 433 626	-
- Autres concours à la clientèle	-	-	-	-
- Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-
- Titres et valeurs reçus en pension	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Sur dettes subordonnées	-	-	-	-
Autres intérêts et produits ou charges assimilés	-	-	-	-
Total	-1 582 888	109 273 073	107 690 185	9 707 917

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Les charges sont composées des éléments suivants :

Intérêts des emprunts et des dettes	149,194€
Intérêts des dépôts créditeurs	1,433,694€

Note 16 - Produit net des commissions

Commissions (En euros)	Charges	Produits	31/12/2023	31/12/2022
Opérations avec les établissements de crédit	-	-	-	-
Opérations avec la clientèle	39 675 631	192 625 850	152 950 219	89 143 749
Opérations sur titres	-	-	-	-
Opérations de crédit bail et assimilées	-	-	-	-
Opérations de location simple	-	-	-	-
Opérations de change et sur instruments financiers	-	-	-	-
Engagement de financement et de garantie	-	-	-	-
Prestations de services et autres	-	-	-	-
Total	39 675 631	192 625 850	152 950 219	89 143 749

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



(En euros)	31/12/2022	31/12/2023
Abonnements et autres facturations clients	63 285 617	105 567 402
Commissions d'interchange	58 450 440	87 058 448
Total	121 736 058	192 625 850

Note 17 - Gains ou pertes sur des opérations de portefeuilles de négociations

	Ouverture	Clôture
Produits		
Charges	-4 369 187	
Total	-4 369 187	

Note 18 - Charges générales d'exploitation

(En euros)	31/12/2022	Ouverture ajustée	31/12/2023
Salaires et traitements	-43 922 042	-43 922 042	-58 486 289
Dont participation			-623 684
Charges sociales	-18 126 957	-18 126 957	-24 016 570
Frais de personnel	-62 048 999	-62 048 999	-82 502 859
Impôts et taxes	-1 206 907	-1 206 907	-14 764 761
Services extérieurs	-78 195 107	-78 195 107	-119 725 224
Autres charges	-1 896 255	-371 515	-270 168
Dotations aux amortissements	-778 806	-778 806	-10 968 027
Frais administratifs et dotations aux amortissements	-82 077 075	-80 552 335	-145 728 180
Total	-144 126 074	-142 601 334	-228 231 039

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Au 31 décembre 2022, le poste « Charges générales d'exploitation » du compte de résultat incluait 1.524.740 € correspondant à diverses charges d'exploitation telles que des frais de chèques impayés, des frais à la suite de procédures de liquidation judiciaire des clients d'OLINDA, ou encore des fraudes sur cartes bancaires.

Ces charges ont été présentées dans la catégorie « Autres charges » du présent tableau.

Au 31 décembre 2023, ce type de charges est désormais comptabilisé en « Coût du risque » et une colonne « Ouverture ajustée » a été insérée dans le présent tableau pour permettre la comparabilité.

Ce reclassement entraîne pour le compte de résultat de l'exercice 2022 :

- la réduction du poste « Charges générales d'exploitation » et par voie de conséquence la hausse de l'agrégat « Résultat brut d'exploitation » ;
- l'augmentation du poste « Coût du risque ».

Ce retraitement n'emporte aucune conséquence sur les agrégats « Résultat d'exploitation », « Résultat courant avant impôts » et « Résultat net comptable ».

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice s'élève à 708.

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de l'exercice à l'ensemble des membres des organes d'administration, de direction n'est pas mentionné compte tenu du nombre de personnes concernées.

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Note 19 - Coût du risque

	31/12/2022	Ouverture ajustée	31/12/2023
Coût du risque sur établissements de crédit			
- Dotations aux provisions et dépréciations	-	-	-
- Créances irrécouvrables couvertes par des provisions	-	-	-
- Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	-	-	-
- Reprises de provisions et dépréciations utilisées	-	-	-
- Reprises de provisions et dépréciations disponibles	-	-	-
Coût du risque sur la clientèle	-405 444	-1 930 184	-2 827 735
- Dotations aux provisions et dépréciations	-1 595 219	-1 595 219	-731 190
- Créances irrécouvrables couvertes par des provisions	-	-1 189 775	-145 338
- Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	-	-334 965	-2 096 546
- Reprises de provisions et dépréciations utilisées	1 189 775	1 189 775	145 338
- Reprises de provisions et dépréciations disponibles	-	-	-
Coût du risque sur portefeuille titres	-	-	-
- Dotations aux provisions et dépréciations	-	-	-
- Créances irrécouvrables couvertes par des provisions	-	-	-
- Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	-	-	-
- Reprises de provisions et dépréciations utilisées	-	-	-
- Reprises de provisions et dépréciations disponibles	-	-	-
Autres opérations			
- Dotations provisions autres créances douteuses	-	-	-
Total général (*)	-405 444	-1 930 184	-2 827 735

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



(*) Le 31/12/2022 a été ajusté par rapport au publié N-1 afin de tenir compte de l'ensemble des éléments constituant le coût du risque. Il convient de se reporter à l'explication de la note 18 « Charges générales d'exploitation ».

Note 20 - Impôts sur Les bénéfices

	31/12/2022	31/12/2023
Charge fiscale courante	-	-8 708 697
- CIR	221 335	221 335
- CIF	74 648	108 672
Total	295 983	-8 378 690

Engagements financiers

Note 21 - Opérations non inscrites au bilan

Le montant des engagements sociaux correspondant aux indemnités de fin de carrière n'est pas provisionné sur l'exercice. Compte tenu de l'ancienneté des salariés, du turnover et de l'âge moyen de l'effectif, cet engagement n'est pas significatif.

Ces engagements sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité en fonction du taux de rotation du personnel, des salaires futurs actualisés et des charges sociales. Le calcul des engagements a été effectué par une société externe sur la base des données individuelles.

Pour valoriser ses engagements la société Olinda a retenu la méthode comptable des « Unités de Crédit Projetées ». Celle-ci consiste à évaluer à une date donnée (date de clôture) la valeur actuarielle des engagements sociaux en simulant les services rendus par l'ensemble du personnel. Ces simulations tiennent compte d'un ensemble de paramètres tels que la démographie, le turn-over, des hypothèses financières.

Ces hypothèses tiennent compte du profil de la population des salariés, la politique salariale, du contexte financier et des règles conventionnelles.

La société Olinda SAS a conservé sa convention d'origine, par conséquent les règles sont celles définies par la Convention Collective Nationale SYNTEC, qui n'est pas concernée par les discussions portées par la mise à jour recommandation 2013-02 de l'ANC découlant de la décision de l'IFRIC d'avril 2021.

Le montant de l'engagement obtenu sur la base des hypothèses présentées et justifiées ci-dessus est de : 648 246€

OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros



Calcul réalisé avec les hypothèses suivantes :

- **Turnover**
 - Taux décroissants par âge, et nul à partir de 55 ans générant un taux de sortie pour 2024 de 13,66%
- **Table de mortalité**
 - Table féminine : INSEE TF16-18
 - Table masculine : INSEE TH16-18
- **Taux d'actualisation**
 - 3,34%
- **Départ à la retraite**
 - 65 ans

Note 22 - Informations concernant les parties liées

L'ensemble des transactions entre Olinda et ses filiales sont des opérations courantes, entrant dans le champ d'activité de l'entité et conclues à des conditions normales de marché.

Note 23 - Honoraires des commissaires aux comptes

- Commissaires aux comptes titulaires

concernant Ernst & Young Audit, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2023,
concernant Cailliau Dedouit et Associés, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2026.

- Commissaire aux comptes suppléant

Concernant Monsieur Rémi Savournin, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2026.

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat est de 340 407 €.



OLINDA SAS
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
En euros

Ernst & Young Audit

- 156 750 € pour l'audit des comptes
- 55 957 pour les SACCs

Cailliau Dedouit et Associés

- 110 000€ pour l'audit des comptes
- 17 700 pour les SACCs

Autres Informations

Événements postérieurs à la clôture

En mars 2024, la société a annoncé l'acquisition de la fintech française Regate. Cette opération a pour objectif de renforcer la position de leader de Qonto en tant que solution de services bancaires et financiers la plus performante du marché. Cette acquisition permet à Olinda de renforcer ses outils financiers destinés aux PME, d'introduire une offre spécifiquement conçue pour les cabinets d'expertise-comptable et illustre son ambition de devenir la solution de gestion financière de référence pour un million de PME et d'indépendants d'ici fin de 2025.

Par ailleurs, en mars 2024, Penta Fintech GMBH a changé de dénomination sociale au profit de Qonto Services GMBH.